

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAT DE RIVIERES DU HAUT BASSIN DE L'HERAULT

Départements Gard - Hérault
Syndicat de Rivières du Haut Bassin de l'Hérault

SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de membres présents ou représentés : 13
Date d'envoi de la convocation : 30/10/2023

23110601

Nombre de suffrages exprimés : 13

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
13	0	0

L'an deux mille vingt-trois et le six novembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc WELLER.

Présents (13) : Richard LEPROVOST (suppléant), Julien CAIZERGUES, Jean-Louis CAUSSE, Quentin PERON, Bruno CANARD, Bruno BELTOISE, Alain BOUTONNET, Joël CORBIN, Patrick COURANT, Claudine RIGAUT, Crystel ROSELET, Emmanuel GRIEU, Marc WELLER.

Excusés (7) : Christophe BOISSON, Joël GAUTHIER, Jean BURDIN, Lucas FAIDHERBE, Yoan FAYDIT, Didier BERGONNIER, José SORIANO.

Excusé représenté (1) : Philippe BOISSON par Richard LEPROVOST.

Absents (4) : François ABBOU, Cédric PIOCH, Sébastien PASQUIER, Luc VILLARET.

Secrétaire de séance : Crystel ROSELET.

01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 OCTOBRE 2023

Rapporteur : Marc WELLER

Le procès-verbal de la séance du 09 octobre 2023 a été envoyé par courriel à l'ensemble des délégués le 30 octobre 2023.

Monsieur le Président propose d'approuver ce procès-verbal.

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 09 octobre 2023 tel qu'annexé à la présente délibération.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan
les jours, mois et an susdits,
suivent les signatures au registre des délibérations.
Date de publication : 13/11/2023

Pour copie certifiée conforme
Le Vigan, le 9 novembre 2023
Le Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAT DE RIVIERES DU HAUT BASSIN DE L'HERAULT

Départements Gard - Hérault
Syndicat de Rivières du Haut Bassin de l'Hérault

SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de membres présents ou représentés : 13
Date d'envoi de la convocation : 30/10/2023

23110602

Nombre de suffrages exprimés : 13

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
13	0	0

L'an deux mille vingt-trois et le six novembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc WELLER.

Présents (13) : Richard LEPROVOST (suppléant), Julien CAIZERGUES, Jean-Louis CAUSSE, Quentin PERON, Bruno CANARD, Bruno BELTOISE, Alain BOUTONNET, Joël CORBIN, Patrick COURANT, Claudine RIGAUT, Crystel ROSELET, Emmanuel GRIEU, Marc WELLER.

Excusés (7) : Christophe BOISSON, Joël GAUTHIER, Jean BURDIN, Lucas FAIDHERBE, Yoan FAYDIT, Didier BERGONNIER, José SORIANO.

Excusé représenté (1) : Philippe BOISSON par Richard LEPROVOST.

Absents (4) : François ABBOU, Cédric PIOCH, Sébastien PASQUIER, Luc VILLARET.

Secrétaire de séance : Crystel ROSELET.

02 – BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Marc WELLER

Monsieur le Président indique au comité syndical qu'afin de permettre la régularisation de certaines écritures comptables, il convient de procéder à une décision modificative n°1, qui se définit de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Article	Nature	Montant
042	6811	Dotations aux amortissements	9,86 €
		Total chapitre 042	9,86 €
		TOTAL	9,86 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Article	Nature	Montant
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	-0,65 €
		<i>Total chapitre 002</i>	-0,65 €
013	6419	Remboursements sur rémunérations	10,51 €
		<i>Total chapitre 013</i>	10,51 €
		TOTAL	9,86 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Article	Nature	Montant
21	2158	Autres installations	9,10 €
		<i>Total chapitre 21</i>	9,10 €
		TOTAL	9,10 €

Recettes d'investissement :

Chapitre	Article	Nature	Montant
001	001	Solde d'exécution	-0,76 €
		<i>Total chapitre 001</i>	-0,76 €
040	28041482	Autres communes bâtiments et installations	-47,40 €
040	28041582	Autres groupements bâtiments et installations	-133,33 €
040	2815731	Matériel roulant	-77,61 €
040	28158	Autres installations	315,96 €
040	281838	Autre matériel informatique	-37,02 €
040	28188	Autres	-10,74 €
		<i>Total chapitre 040</i>	9,86 €
		TOTAL	9,10 €

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

VOTE la décision modificative n°1 comme définie ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan
les jours, mois et an susdits,
suivent les signatures au registre des délibérations.
Date de publication : 13/11/2023

Pour copie certifiée conforme
Le Vigan, le 9 novembre 2023
Le Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAT DE RIVIERES DU HAUT BASSIN DE L'HERAULT

Départements Gard - Hérault
Syndicat de Rivières du Haut Bassin de l'Hérault

SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de membres présents ou représentés : 13
Date d'envoi de la convocation : 30/10/2023

23110603

Nombre de suffrages exprimés : 13

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
13	0	0

L'an deux mille vingt-trois et le six novembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc WELLER.

Présents (13) : Richard LEPROVOST (suppléant), Julien CAIZERGUES, Jean-Louis CAUSSE, Quentin PERON, Bruno CANARD, Bruno BELTOISE, Alain BOUTONNET, Joël CORBIN, Patrick COURANT, Claudine RIGAUT, Crystel ROSELET, Emmanuel GRIEU, Marc WELLER.

Excusés (7) : Christophe BOISSON, Joël GAUTHIER, Jean BURDIN, Lucas FAIDHERBE, Yoan FAYDIT, Didier BERGONNIER, José SORIANO.

Excusé représenté (1) : Philippe BOISSON par Richard LEPROVOST.

Absents (4) : François ABBOU, Cédric PIOCH, Sébastien PASQUIER, Luc VILLARET.

Secrétaire de séance : Crystel ROSELET.

03 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Rapporteur : Marc WELLER

Monsieur le Président rappelle au comité syndical les dispositions des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales qui font état de l'obligation dans les deux mois avant le vote du budget primitif, de tenir au sein du comité syndical, un débat d'orientation budgétaire.

Ces dispositions ont été renforcées par l'article 107 de la loi du 07 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe).

Le rapport sur lequel s'appuie le débat est annexé à la présente délibération.

Le Comité Syndical, après discussion, et à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024.

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan
les jours, mois et an susdits,
suivent les signatures au registre des délibérations.
Date de publication : 13/11/2023

Pour copie certifiée conforme
Le Vigan, le 9 novembre 2023
Le Président

M. Weller

